

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

#### FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

#### **Délibération n° 2017-11-10 du 9 novembre 2017 portant modification de la délibération n° 2016-12-11 du 13 décembre 2016 portant création et composition d'un groupe de travail du comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**

NOR : SSAX1730927X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,  
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2016 portant nomination au comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2016-12-11 du 13 décembre 2016 portant création et composition d'un groupe de travail du comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le règlement intérieur du comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique du 7 novembre 2006 modifié, notamment les articles 63 à 66 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. Au 2 de la délibération n° 2016-12-11 du 13 décembre 2016 portant création et composition d'un groupe de travail du comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, chargé d'élaborer des propositions d'évolution du règlement intérieur des comités locaux, la liste des membres du groupe de travail est modifiée comme suit :

- le nom de Mme Jeanne-Claudia FRADI est supprimé ;
- le nom de M. Michel DOUCIN est ajouté.

2. Le 6 de la délibération n° 2016-12-11 du 13 décembre 2016 portant création et composition d'un groupe de travail du comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, chargé d'élaborer des propositions d'évolution du règlement intérieur des comités locaux, est modifié comme suit :

« 6. Le délégué du groupe de travail devra rendre compte des travaux du groupe et présenter ses conclusions lors du dernier comité national de l'année 2018 ainsi qu'aux commissions qui le précéderont ; à l'issue de cette séance plénière, le groupe de travail cessera ses activités. »

3. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2017-11-10 du 9 novembre 2017 portant modification de la délibération n° 2016-12-11 du 13 décembre 2016 portant création et composition d'un groupe de travail du comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Nombre de présents au moment de la délibération: 16.

Votants: 20 (dont 4 pouvoirs).

Abstention: 0.

Nombre de voix « Pour »: 20.

Nombre de voix « Contre »: 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 9 novembre 2017.

*Le président,*

D. PERRIOT

*Le directeur,*

M. DESJARDINS